

La réforme des provinces sera un parcours d'obstacles

WALLONIE L'Orange bleue en a fait un dossier clef mais l'aspect financier reste un écueil

- En Wallonie, la nouvelle majorité MR-CDH veut aller en profondeur dans ce chantier annoncé depuis des années.
- Mais la réforme de l'institution provinciale voire sa suppression ne seront pas une sinécure.
- Voici pourquoi.

Réformer les provinces ? La belle affaire ! En 2014, l'ambition figurait déjà au programme du PS et du CDH. A quelques réglages près, on n'a rien vu venir depuis lors. Poussée dans le dos par les exigences de bonne gouvernance, comme si le mot « province » était synonyme de « gabegie », la Déclaration de politique régionale du MR et du CDH embraye : « *Le gouvernement souhaite réformer en profondeur les institutions provinciales* ». Chez Ecolo et au MR, beaucoup auraient voulu lire le mot « supprimer ». Tout doux ! Le dossier provincial va se heurter à de très nombreux obstacles.

1 Que veut le nouveau gouvernement ?

A la tribune du parlement wallon, le 28 juillet, Willy Borsus a tenu un discours de la méthode : « *Nous allons analyser ligne par ligne toutes les compétences provinciales et voir pour chacune d'entre elles où elles pourraient s'exercer avec le plus de pertinence* ». Le spectre est large : communes, association de communes, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région... Et l'exercice ne sera pas une sinécure : la notion d'intérêt provincial a été interprétée de manière très variable par les cinq provinces wallonnes. Chaque cas à traiter sera particulier.

2 On ne part pas de rien. Les provinces sont mal connues. Le grand public ignore souvent qu'elles ont déjà vécu plusieurs réformes et qu'elles y ont même contribué avec un sérieux dont s'est félicité Paul Furlan (PS), l'ancien ministre des Pouvoirs locaux. Des transferts de compétences ont déjà eu lieu, à la marge il est vrai : les voiries provinciales sont devenues régionales en 2015. Le nombre de conseillers et de députés provinciaux a été revu à la baisse. De nouvelles règles de gouvernance ont été fixées : déplace-

ments, subsides, ASBL... Les pouvoirs provinciaux en matière de tutelle ont été réduits.

Surtout, les provinces ont livré un vaste travail d'introspection pour restreindre leur champ d'action sur quelques compétences essentielles : enseignement, culture, santé...

Elles subissent aussi le joug d'un corset financier non négligeable : elles perçoivent le fonds des provinces attribué par la Wallonie, mais sont tenues de consacrer 10 % de ces moyens aux zones de secours et 10 % à des actions au profit de la supracommunalité.

3 Quelle définition de la province ?

Le mot « province » recouvre plusieurs réalités. Il s'agit de territoires géographiquement définis, souvent homogènes. Benoît Lutgen, le président du CDH, l'a souligné en présentant l'accord avec le MR : « *On réformera les provinces, mais on ne touchera pas aux territoires. Dans le Luxembourg, les citoyens y sont très attachés* ». La remarque vaut sans doute pour Liège, Namur et le Brabant. En Hainaut, la situation est différente : le fait provincial n'a pas eu complètement raison des baronnies que sont Charleroi, le Centre, Mons-Borinage et la Wallonie picarde.

Alors quoi si les frontières provinciales sont maintenues ? Supprimer l'institution politique ? C'est l'option la plus radicale, portée surtout par Ecolo. L'idée circule aujourd'hui de remplacer les élus locaux par des représentants des communes via un mandat dérivé et gratuit.

Première remarque : pour être avalisée, l'opération a besoin d'une majorité des deux tiers au parlement wallon. Elle ne pourra éventuellement s'envisager qu'en vue du scrutin de 2024.

Deuxième remarque : ne court-on pas un gros risque démocratique en remplaçant une assemblée élue (et donc soumise à la sanction citoyenne) par un « machin » de second niveau qui risque de travailler à l'abri des regards ?

Et d'ailleurs, sur quoi travaillerait-il puisque l'ambition de la nouvelle majorité est de transférer les compétences provinciales : écoles, centres de soins, services de soutien à la culture et aux associations, services de prévention de la santé... CDH et MR veulent « *assurer la continuité des services rendus par ces institutions et par le personnel qui les*

offre ». En d'autres termes : l'emploi est garanti. Sauf sans doute pour les services

généraux : informatique, supports divers, secrétariat de la députation permanente, services financiers.

4 Comment financer une réforme ?

Les provinces sont financées par un « fonds » régional qui pourrait être réaffecté vers d'autres niveaux de pouvoir en cas de transfert de compétences. Par contre, elles ont un gros avantage sur la Fédération Wallonie-Bruxelles : elles disposent d'une capacité fiscale qui leur permet de financer les politiques de leur choix, dont l'enseignement qui est sans doute la compétence provinciale la plus stratégique et la mieux perçue par l'opinion.

La Fédération finance déjà les enseignants provinciaux, voilà un problème réglé. Mais il faudrait qu'elle prenne en charge les bâtiments et leur entretien, les emplois périphériques, les installations et le matériel. Un refinancement de ce niveau de pouvoir s'imposerait. Mais à quel prix politique ? En réalité, il faut regarder les choses en face : la question de la réforme des provinces pose aussi celle, également sensible, d'une possible régionalisation de l'enseignement.

5 L'heure de la supracommunalité.

Tous les politiques wallons ont ce mot un peu barbare à la bouche : supracommunalité. Cela équivaut à un aveu : les provinces supprimées, le paysage institutionnel wallon aura toujours besoin d'un niveau de pouvoir intermédiaire entre la commune et la Région. Où est la simplification en définitive ?

Mais soit ! Faute de pouvoir prétendre à une nouvelle fusion des communes, il faut suggérer à celles-ci de travailler plus et mieux ensemble sur un territoire homogène, un bassin de vie. Les contacts peuvent aller jusqu'aux épousailles dans des associations de communes formalisées et gérées des organes politiques au second degré. Mais les questions à se poser sont évidentes. Comment financer ces structures qui ne pourront pas lever d'impôts puisqu'elles n'auront pas d'élus directs et qui ne pourront pas solliciter des communes déjà exsangues ? Et surtout, quel contrôle démocratique quand on se souvient des difficultés rencontrées pour les intercommunales ? ■

ERIC DEFFET

réactions

« Nous ne sommes pas des boulets »

Il serait exagéré d'affirmer que les provinces se réjouissent de la réforme qui leur pend au nez. Mais leurs dirigeants ont déjà prouvé qu'ils pouvaient travailler à l'avenir de leur institution. Aujourd'hui, ils se disent donc ouverts à la discussion et même à la négociation, même s'ils n'ont pas encore été consultés par le nouvel exécutif.

Paul-Emile Mottard (PS), président de l'Association des provinces wallonnes, tend la main au gouvernement wallon : « *Maintenant que la question est clairement posée, osons enfin le débat sur le fonctionnement institutionnel wallon. L'appel à la concertation est lancé. Un dialogue doit s'engager avec le gouvernement naissant, à qui il appartient de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt général.* »

Mais les provincialistes ont au moins une exigence : « *Ce qu'il faut reprocher aujourd'hui à ceux qui mènent la réflexion n'est pas la pertinence de celle-ci sur le devenir provincial, mais la méconnaissance dont ils font preuve trop souvent,* déplore Serge Hustache (PS), député provincial en Hainaut. *Une méconnaissance qui confine parfois à la condescendance.* »

La province de Hainaut est la plus puissante de toutes : plus de 300 millions d'euros du budget (un tiers des moyens de l'ensemble des cinq provinces), 10.000 emplois dont 5.500 enseignants. Une rencontre avec le patron de la députation provinciale et avec Patrick Mélis, le directeur général donne l'impression d'un grand volontarisme teinté toutefois d'une forme de dépit.

« *Nous sommes disponibles pour la discussion, nous ne sommes pas en résistance,* souligne Serge Hustache. *Mais nous voulons être des partenaires de la réforme. Et nous avons une priorité absolue : le respect du personnel. Si celui-ci devient une*

autre rapport de force avec la Région. »

Au niveau provincial, l'impression dominante est que la réforme des provinces ou leur disparition repose sur des principes dogmatiques peu en phase avec les réalités de terrain. Serge Hustache et Patrick Mélis regrettent ainsi que le dossier soit rangé au chapitre « bonne gouvernance » dans la déclaration de politique régionale.

« *Tous ceux qui connaissent notre action sur le terrain savent que les choses se passent de manière remarquable,* soulignent-ils. *Et pourtant à Namur, tout le monde semble penser le contraire. En matière de supra-communalité par exemple, le Hainaut travaille beaucoup : toutes les communes de la province ont répondu à notre appel à projets. La Région veut lancer une réflexion, mais il s'agit déjà d'une réalité tangible. Au conseil provincial, elle est soutenue par les quatre formations politiques, y compris Ecolo, qui veut notre disparition par ailleurs.* »

Ne pas être considérés comme des pions qu'on déplace

En résumé ? « *Les provinces ne veulent plus être considérées comme un boulet par la Wallonie, elles valent mieux que ça.* » Et d'aligner, rien que pour le Hainaut, les dossiers qui portent la griffe provinciale à la satisfaction générale : le sauvetage de la cathédrale de Tournai, l'animation du Grand-Hornu, l'École du Futur à Mons, l'école du feu de Chièvres, l'école de police de Jurbise, les Rencontres inattendues de Tournai...

« *Derrière tous ces projets comme dans l'ensemble de l'institution provinciale, il y a des gens fantastiques,* témoignent Hustache et Mélis. *Nous ne voulons pas qu'ils soient considérés comme des pions que l'on pourrait déplacer impunément en raison d'une décision politique unilatérale.* » ■

E.D.